

Comment postuler pour une assistance de FEMA après la tempête tropicale Héléne

Release Date: Septembre 29, 2024

ATLANTA, Ga. – Les propriétaires et locataires de Caroline du Nord dans 25 comtés et de la Bande Orientale des Indiens Cherokee qui ont subi des dommages ou des pertes non assurés causés par la tempête tropicale Héléne peuvent être éligibles à une assistance de FEMA.

La FEMA peut aider avec des besoins urgents, le déplacement, l'hébergement temporaire, les coûts de réparation de base des maisons, la perte de biens personnels ou d'autres besoins causés par la catastrophe. Les propriétaires et locataires dans les comtés d'Alexander, Alleghany, Ashe, Avery, Buncombe, Burke, Caldwell, Catawba, Clay, Cleveland, Gaston, Haywood, Henderson, Jackson, Lincoln, Macon, Madison, McDowell, Mitchell, Polk, Rutherford, Transylvania, Watauga, Wilkes et Yancey, ainsi que la Bande Orientale des Indiens Cherokee, peuvent postuler.

Il existe plusieurs moyens de postuler : Visitez [DisasterAssistance.gov](https://www.fema.gov/disaster-assistance), utilisez [l'application FEMA](#) ou appelez le 800-621-3362 de 7 h à 23 h ET tous les jours. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours et l'aide est disponible dans la plupart des langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez à FEMA le numéro pour ce service.

Pour visionner une vidéo accessible sur la manière de postuler, visitez [Three Ways to Apply for FEMA Disaster Assistance - YouTube](#).

L'assistance de FEMA propose de [nouveaux avantages](#) qui offrent un financement flexible directement aux survivants. De plus, un processus simplifié et une éligibilité élargie permettent aux habitants de la Caroline du Nord d'accéder à une gamme plus large d'assistance et de fonds pour des besoins urgents.

Ce dont vous aurez besoin lorsque vous postulez



FEMA

Page 1 of 2

- Un numéro de téléphone actuel où vous pouvez être contacté.
- Votre adresse au moment de la catastrophe et l'adresse où vous séjournez actuellement.
- Votre numéro de sécurité sociale.
- Une liste générale des dommages et des pertes.
- Vos coordonnées bancaires si vous choisissez le dépôt direct.
- Si vous êtes assuré, le numéro de police ou le nom de l'agent et/ou de la compagnie.

Si vous avez une assurance habitation, locataire ou inondation, vous devez déposer une réclamation dès que possible. FEMA ne peut pas dupliquer les avantages pour les pertes couvertes par l'assurance. Si votre police ne couvre pas toutes vos dépenses liées à la catastrophe, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide fédérale.

Pour les dernières informations concernant la récupération en Caroline du Nord, visitez fema.gov/disaster/4827. Suivez FEMA sur X à x.com/femaregion4 ou sur Facebook à facebook.com/fema.



FEMA

Page 2 of 2